

LES FONCTIONNAIRES PERDENT À NOUVEAU DU POUVOIR D'ACHAT !

La trêve des confiseurs aura été de courte durée.

En guise de vœux de bonne année, le gouvernement appauvrit à nouveau les agents publics dès le 1er janvier !

En effet, depuis le 1er janvier 2023, le SMIC a été revalorisé de 1,81 % et porté à 1 712,06 euros mensuels bruts, en raison d'une inflation qui se poursuit.

Dans le même temps, le Gouvernement, par la voix du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a décidé, de manière unilatérale, de relever l'indice minimum de traitement des fonctionnaires à 353 (+ 1 point) au lieu de revaloriser le point d'indice.

Pour **FO Fonctionnaires**, ce choix gouvernemental qui devient clairement une stratégie politique après les relèvements successifs de l'indice minimum de traitement d'octobre 2021, janvier 2022 et mai 2022, est inacceptable.

Le gel du point d'indice entraîne par ailleurs des futures pensions plus faibles à l'heure où le gouvernement veut imposer une contre-réforme par le recul de l'âge de départ à la retraite que **FO** condamne et rejette.

En relevant le seul indice des agents qui seraient passés sous le SMIC, le gouvernement laisse des millions de fonctionnaires subir cette nouvelle inflation de 1,81 % pour 2023.

Le tout sans oublier que l'inflation de 6,2 % de 2022 n'a pas été compensée car le point d'indice n'a été revalorisé que de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le gouvernement lui-même le reconnaît en affirmant que seuls un peu plus de 400 000 agents bénéficieront de cette mesure, laissant ainsi 5,3 millions d'agents perdre à nouveau du pouvoir d'achat.

Pouvoir d'achat qui devrait encore se dégrader avec la fin de certains boucliers sur l'énergie dans les prochaines semaines.



Pour **FO Fonctionnaires**, il y a urgence à ouvrir immédiatement de réelles négociations salariales dans la fonction publique notamment par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire.

Continuer cette politique salariale de gel de la valeur du point d'indice et d'écrasement de la grille indiciaire serait une faute.

RÉFORME DES RETRAITES : PRÊTS À TE MOBILISER?

La technique est connue : il suffit parfois d'annoncer une nouvelle catastrophique pour mieux faire passer la pilule d'une nouvelle qui l'est moins : c'est ce que semble avoir fait le gouvernement concernant l'âge de départ à la retraite. Il faudrait presque se réjouir que le recul ne soit *plus qu'à 64 ans* au lieu des 65 ans martelés depuis des semaines.

Mais que personne ne s'y trompe pas ! Pour **FO**, AUCUN recul ne sera transigé. Et le font syndical est uni sur le sujet. Le communiqué du mardi 10 janvier sera donc vraisemblablement suivi de l'annonce d'une première mobilisation, comme en ont déjà averti les organisations syndicales le 5 décembre 2022.

Tous les syndicats sont unanimement d'accords pour dire que le système des retraites n'est pas en péril... et sur le fait par conséquent, qu'il n'y a aucune urgence à prendre des mesures brutales pour les salariés comme s'appête à le faire le gouvernement.

D'autant que sont critiqués les indicateurs pris en compte pour établir ces prévisions (ex : espérance de vie ou taux de productivité et de chômage).



A chacun de se responsabiliser : pour faire capoter cette réforme, il n'y pas d'autres choix que de rester unis, d'être en grève et/ou de descendre dans

la rue pour manifester notre désaccord.

De l'autre côté de la Manche, alors que les salariés étaient moins connus pour leur côté revendicatif (et aussi parce que M. Thatcher avait tout mis en œuvre pour faire taire la contestation des salariés (en leur imposant pour décider d'une grève, un vote à bulletins secret très difficile et chronophage), un vent de contestation et de grèves qui se durcissent secouent la grande Bretagne depuis plusieurs mois. Pourquoi pas cela ne serait-il pas possible ici ?

